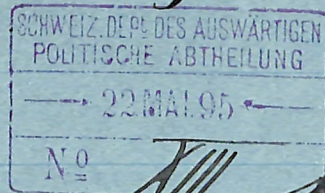


Berne, le 21 mai 1895.

57

Préparer un exemplaire  
pour la légation à Rome.Circularaire aux légations de Suisse  
à Paris, Vienne, Berlin, Londres.et au Consulat général de Suisse +  
à Bruxelles.M<sup>r</sup> le Ministre (Chargé d'Affaires)  
(Consul général)

Le 6 mai courant,

M<sup>r</sup> Peiroleri, ministre d'Italieà Berne, a remis à M<sup>r</sup> auChef du Département sousigné  
un exemplaire <sup>d'un mémoire</sup> d'une dépêche

qui lui a été adressé par

M<sup>r</sup> Blanc, ministre des Affaires  
Étrangères du Royaume.

Dans ce mémoire,

le Gouvernement Italien se

plaint de ce que le Ménélik,

Roi des Rois d'Éthiopie, ~~est~~ n'observe pas les dispositions de~~visé~~ l'Acte général de Bruxelles~~daté~~ du 2 juillet 1890. Le chef~~afin~~ qui de l'Éthiopie~~est~~ <sup>étant</sup> ~~ce~~ ~~de~~ sous le Ménélik

protectorat de l'Italie, avait

~~de~~ ~~aurait~~ dû demander, parson <sup>du pays</sup> intermédiaire, à être

admis à la conférence de

Paris N° 2118

Vienne, 2116

Berlin, 2117

Londres, 2115

Bruxelles, N° 2114





à laquelle il fut représenté par  
l'Italie.

dont il  
Bruxelles ~~dont~~ avait,  
par anticipation, accepté  
et  
toutes les décisions qui  
~~seraient prises par cette~~  
~~conférence~~ [Après avoir  
observé pendant quelque  
temps ~~les~~ obligations qu'il avait  
assumées, ~~(Ménélik)~~ ~~est retourné à~~  
~~venue à la capture et à la traite~~  
des <sup>noirs,</sup> ~~esclaves~~ et ne tenant  
ainsi plus <sup>aucun</sup> compte du droit  
public établi en Afrique  
par l'Europe. Non content  
de garder <sup>pour lui en toute propriété</sup> un certain nombre  
d'esclaves <sup>faits au cours</sup> ~~capturés~~  
de son expédition contre les ~~Nollans~~  
et son invasion de l'Ambaka,  
Ménélik percevait, pour chaque  
esclave <sup>qui,</sup> (capturé par ses  
soldats, entre dans le Scioa  
et en ressort rendu une  
taxe officielle d'un thaler.  
En outre, Ménélik  
~~rend~~ ~~com~~ n'observe pas  
l'interdiction de l'import  
[de plus et malgré l'interdiction formelle



contenue à l'art. VIII de  
 l'Acte général ~~et ayant~~  
~~pour but d'empêcher la~~  
~~traite~~ Ménélik <sup>ne cesse pas d'</sup> importer  
 des armes-à-feu et des  
 munitions.

Or, l'Italie estime qu'elle  
 est responsable, vis-à-vis  
 des Puissances qui ont reconnu  
 son protectorat sur l'Éthiopie,  
 de ce que l'Acte de Bruxelles  
 soit observé dans ces <sup>régions</sup> ~~territoires~~; elle  
~~est~~ <sup>duer</sup> croit de son strict ~~devoir~~  
<sup>sur ces circonstances</sup>  
 d'attirer l'attention des  
<sup>qui ont signé</sup>  
 Puissances qui ont signé <sup>de cet Acte.</sup>  
~~l'Acte de Bruxelles~~ <sup>elle</sup> en même temps, elle  
~~circumstances~~ <sup>auxquelles</sup>  
<sup>invités ces Puissances</sup>  
 elle fait appel afin qu'elle  
 en interdisant l'importation  
 d'armes-à-feu, elles ~~fassent~~ <sup>par l'Éthiopie</sup> l'aident à faire  
 respecter les dispositions  
 internationales ~~par l'Éthiopie~~ <sup>en vigueur</sup>  
 et l'empêchent de se livrer,  
 de nouveau, à la traite des  
 esclaves.



au plus tôt,

~~Vous~~ En présence de  
cette communication, il  
nous intéresserait <sup>s'agissant</sup> ~~de savoir~~  
<sup>ou</sup> si un exemplaire ~~de la~~  
dit~~x~~ mémoire a également  
été remis au gouvernement  
auprès duquel vous êtes  
accrédité. Nous vous serions  
~~très~~ reconnaissant si vous  
voudriez bien, <sup>en même temps,</sup> nous ~~informer~~  
si et de quelle façon le  
Ministère compte répondre  
au mémoire dont il s'agit.

l'affaire <sup>à la</sup> ~~ayant~~ pour  
notre pays qu'un intérêt  
~~est~~ secondaire; nous ne voudrions  
répondre ~~en ce~~ au mémoire  
de l'Italie <sup>avant de connaître</sup> ~~sans que nous~~  
connaissions l'attitude  
que <sup>l'observant</sup> ~~prendront~~ les autres  
États <sup>à cet égard</sup> ~~à cet égard~~.

<sup>travaillant</sup>  
Dans l'attente de votre  
obligeante réponse (laute)  
Aff. etc.  
L. Birnholz

<sup>comme un livre,</sup>  
~~elle~~ n'aurait pas pris part à  
le Conférence de Bruxelles.  
<sup>tableau,</sup>  
Après ne voudrions ~~pas~~ pas